



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Samedi 24 Février 2024

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Dimitri BESNE, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Samuel CRAMILLY, Marie-Thérèse THIERRY, Cédric GODALLIER

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Amélie DANTAN (Pouvoir donné à Valère HIS) Stéphane DÉCUYPÈRE, Isabelle LEFEVRE

Secrétaire de séance : Carole MORETTI

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 Décembre 2023
2. Subvention communale aux associations – dotation 2024
3. Association Boussole et sacs à dos – Demande de Subvention exceptionnelle
4. Conservatoire du Val de Seine – Modification des statuts
5. Personnel Communal – Prime pouvoir d'achat
6. Remboursement du prestataire Orange – Encaissement du chèque
7. Domotisation de la salle des fêtes - Installation d'un limiteur de son et de gestion du chauffage à distance
8. Recrutement d'un stagiaire
9. Rémunération de la stagiaire au service administratif
10. Convention avec un agriculteur pour le déneigement
11. Participation aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés en classe d'inclusion scolaire
12. Informations diverses

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Le compte rendu n'amenant pas d'observations, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. SUBVENTION COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS – DOTATION 2024

Monsieur le Maire propose d'appliquer le coefficient d'augmentation de 2% également pour les subventions attribuées aux associations communales et présente le tableau suivant, les chiffres étant arrondis à l'euro inférieur, sauf pour les coopératives scolaires :

| Montant de base | Proposition | | pour 2024 |
|-------------------------|-------------|----------|--------------|
| | 2022 | 2023 | |
| Anciens combattants | 498,78 € | 508 € | 518 € |
| 30 Bornes | 1 106,70 € | 1 128 € | 1 151 € |
| Coop. Élé. Par enfant | 19,73 € | 20,12 € | 20,52 € |
| Coop. Mater. Par enfant | 14,64 € | 14,93 € | 15,23 € |
| ASPF | 5 549,82 € | 5 660 € | 5 773 € |
| AGSP | 1 554,48 € | 1 585 € | 1 617 € |
| Anciens | 1 147,50 € | 1 170 € | 1 193 € |
| Sculpture | 660,96 € | 674 € | 687 € |
| Activités féminines | 518,16 € | 528 € | 539 € |
| CCAS | 13 248,78 € | 13 513 € | 13 783 € |
| Boussole et sac à dos | 330,48 € | 337 € | 344 € |
| APESP | 540,60 € | 551 € | 562 € |
| AFRD | 498,78 € | 508 € | 518 € |

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à verser 25% des montants prévus initialement après retour des documents demandés,
- à verser la totalité de la subvention pour les coopératives scolaires et le CCAS en une seule fois,
- à verser plusieurs acomptes dans la limite des montants prévus au BP 2024 (chapitre 65, article 65748 pour les associations et coopératives scolaires, 657363 pour le CCAS).

3. ASSOCIATION BOUSSOLE ET SAC A DOS – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire expose le projet de sortie anniversaire présentée par l'association Boussole et Sac à Dos.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 25% du budget présenté de 9 131,20 €, soit un montant plafonné à 2 282,80 € versée sur présentation des justificatifs de dépenses.

Monsieur le Maire précise que les subventions exceptionnelles ne pouvant être accordées que tous les deux ans, à date de versement et vu la subvention exceptionnelle versée à l'association le 10 novembre 2022, la présente subvention ne saurait être versée avant le 11 novembre 2024.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement d'une subvention exceptionnelle plafonnée à 2 282,80 €.

4. CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose la décision du Comité Syndical du Conservatoire du Val de Seine de modifier ses statuts afin de supprimer les quotas d'enfants par commune adhérente.

Cela implique un changement dans le calcul des contributions communales, désormais recalculées à l'année, en fonction du potentiel fiscal 3 taxes, du nombre d'habitants par commune et du nombre de population 3-16 ans par commune. Par exemple pour Saint-Paër, la contribution passe de 39 656€ à 41 094€ en 2024.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal valident les nouveaux statuts à 9 voix pour et 2 abstentions.

5. PERSONNEL COMMUNAL – PRIME POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Maire évoque le décret 2023-702 du 31 juillet portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnel. Il propose aux élus de verser cette prime aux agents en se basant sur le barème choisi par de nombreuses collectivités :

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant de la prime de pouvoir d'achat |
|--|--|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 500€ |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 450€ |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 400€ |

Les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à verser cette prime sur les salaires de Mars.

6. REMBOURSEMENT DU PRESTATAIRE ORANGE – ENCAISSEMENT DU CHÈQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint en charge des travaux et questions techniques.

Monsieur Arnaud NICOLLE explique avoir rencontré la commerciale d'Orange, dans le cadre de négociations des contrats téléphoniques de la Commune. Plusieurs réductions ont pu être obtenues ainsi que la résiliation d'options inutiles. Les effets étant rétroactifs, Orange a émis un chèque de remboursement de 1 094€.

Monsieur Arnaud NICOLLE annonce que des avoirs seront faits sur les factures en cours et qu'il sera nécessaire de renégocier tous les ans les contrats afin de conserver les réductions obtenues.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque.

7. DOMOTISATION DE LA SALLE DES FÊTES – INSTALLATION D'UN LIMITEUR DE SON ET DE GESTION DU CHAUFFAGE A DISTANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint. Monsieur Arnaud NICOLLE rappelle le dispositif de gestion à distance déployé à la salle polyvalente : limiteur de son et gestion à distance du chauffage, afin de limiter les nuisances sonores et d'optimiser la gestion du chauffage.

Monsieur Arnaud NICOLLE propose de dupliquer le dispositif à la salle des fêtes.

Les dépenses à engager sont les suivantes :

Devis électricité: 421,14 € TTC pour la domotisation du chauffage

Devis fourniture éléments domotique : 252,00 € TTC

Devis fourniture et pose d'un pack limiteur de son : 4 225,13 € TTC

Soit un total de : 4 898,27€ TTC

Il faudra également prévoir une clé 4G pour pouvoir piloter à distance, avec un abonnement mensuel à 21€ par mois, avec achat de la clé/box à 60€ auprès d'Orange.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire et Monsieur Arnaud NICOLLE à engager les travaux.

8. RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE qui précise par rapport au point souhaiter se faire assister par un stagiaire recruté parmi les étudiants de l'IUT de Rouen. Il explique avoir procédé à 4 entretiens avec Madame Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale, au cours duquel les étudiants ont été évalués à l'aide d'une grille équitable.

Monsieur le Maire explique que des stagiaires ont déjà été recrutés par le passé et qu'une gratification leur avait été allouée pour le travail fourni. Il précise que le minimum en vigueur est à 4,35€ net par heure.

Les membres du Conseil Municipal valident les propositions et donnent quitus à Monsieur le Maire et Monsieur Arnaud NICOLLE pour valider le recrutement d'un stagiaire et lui verser une gratification.

9. RÉMUNÉRATION DE LA STAGIAIRE AU SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal qu'une stagiaire a été accueillie au service administratif pendant deux semaines et propose de lui verser une gratification de 70€ par semaine, soit 140€.

Les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité.

10. CONVENTION AVEC UN AGRICULTEUR POUR LE DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'épisode neigeux et la nécessité de faire appel à un agriculteur afin de déneiger les voies communales.

Il explique qu'une convention avait été élaborée il y a plusieurs années avec un agriculteur et propose d'établir une nouvelle convention pour les prochaines années.

Les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité et chargent Monsieur le Maire de rédiger cette convention.

11. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS EN CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE

Monsieur le Maire annonce que la Commune du Trait a sollicité une participation pour 3 élèves scolarisés en classe ULIS (unité localisée pour inclusion scolaire) sur leur territoire, de 360€ par enfant, soit 1 080€ au total. En vertu de l'article R212-21 du Code de l'Éducation et du décret n°86-425 du 12 mars 1986, la participation financière aux frais de scolarités de la Commune de résidence est obligatoire, en raison de l'état de santé des enfants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le paiement des frais de scolarité et donnent quitus à Monsieur le Maire pour signer la convention et procéder au versement des frais de scolarité, et ce tant que des élèves sont scolarisés dans cette classe.

12. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire explique qu'en raison de son état de santé et suite à l'avis du Comité Médical, il sera nécessaire de licencier un agent au mois de mars.
- ❖ Le Département a accordé la subvention pour l'installation des volets roulants à l'école primaire.
- ❖ Monsieur le Maire explique le dispositif « Village d'avenir » et annonce que la candidature Commune n'a pas été retenue pour la renaturation de la friche du Paulu. Une réunion est prévue en mars avec les propriétaires du terrain et la Métropole Rouen Normandie en vue de la constitution d'un dossier « Fonds Vert ». Un dossier sera également déposé pour le projet de rénovation de la salle polyvalente.
- ❖ Suite à la Conférence Territoriale des Maires, Monsieur le Maire explique que la dépose totale du réseau téléphonique cuivré sera faite au plus tard en 2030 en France. Saint-Paër n'étant pas concerné en 2024, une étude sera cependant menée par questionnaire auprès des Saint-Paërois afin d'identifier les foyers non raccordés à la fibre pour remonter les informations auprès d'Orange et action de ses sous-traitants.
- ❖ Le raccordement en eau potable des dernières maisons non desservies sur le territoire communal est prévu dans les prochaines semaines par le service dédié de la Métropole Rouen Normandie.
- ❖ Voie verte : la date de démarrage des travaux pour l'extension entre Duclair et Villers-Ecalles est estimée au 1^{er} juin.
- ❖ D'autres travaux sont prévus sur la commune : le marquage au sol prochainement et l'effacement des réseaux au Hameau des Vieux, prévu en 2026.

La séance est levée à 11h15.

Le Maire,
Valère HIS.

La secrétaire de séance,
Carole MORETTI,

Arnaud NICOLLE,

Bénédicte GODARD,

Wilfried DURIEU,

Cédric GODALLIER,

Marie-Thérèse THIERRY,

Samuel CRAMILLY,

Dimitri BESNE,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Amélie DANTAN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,